



**Commune de La Pesse**  
Département du Jura  
Arrondissement de Saint-Claude  
Canton de Coteaux du Lizon

# **PROCÈS-VERBAL**

## **de la séance du Conseil Municipal**

### **du dimanche 22 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le seize mars courant par M. Claude MERCIER, maire sortant, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie.

Présents : Guillaume JEANNOT, Damien BASTIÉ, Marie-Agnès ARTAZ, Vincent GARDET, Claude MERCIER, Véronique POCHE, Elisabeth PETIT-CHANTEAU, Côme DELIRY, Carline GRICOLAT, Sébastien JEU, Grégoire JUBERT

Pouvoirs :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Claude MERCIER, adopté à l'unanimité

---

#### **Ordre du jour** :

- 1) Election du maire
- 2) Détermination du nombre d'adjoints au maire
- 3) Election des adjoints au maire
- 4) Fixation des indemnités de fonction des adjoints au maire
- 5) Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux :
  - SIVOS La Pesse/Les Bouchoux
  - SIE du Haut Jura Sud
  - SIVU des Couloirs
  - Syndicat des Ecollets
- 6) Lecture de la charte de l' élu local
- 7) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 mars 2026
  - Questions diverses

\*\*\*\*\*

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, les élus se réunissent pour l'installation du nouveau conseil municipal et l'élection du maire et des adjoints. Ayla FELIX ayant transmis sa lettre de démission, Grégoire JUBERT, suivant de liste est le 11<sup>e</sup> conseiller municipal élu.

La présidence de la séance est conférée à Marie-Agnès ARTAZ, doyenne d'âge des conseillers municipaux. Claude MERCIER est nommé secrétaire pour la rédaction du procès-verbal et des documents de publication des résultats. Elisabeth PETIT-CHANTEAU et Côme DELIRY sont nommés assesseurs pour le suivi des opérations de vote.

### **1) Election du maire (Délibération n°024/2026) :**

La présidente fait lecture des articles du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) et invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection du maire. Elle demande au préalable s'il y a des candidats.

Guillaume JEANNOT se porte candidat. Il réaffirme ses mots prononcés lors de la campagne électorale : être utile au territoire et valoriser le travail des conseillers municipaux.

Chaque conseiller est appelé à venir déposer son bulletin de vote dans l'urne. A l'issue du premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Votants : 11
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6
- Suffrages obtenus : 11 voix pour Guillaume JEANNOT

Ainsi, et compte-tenu des résultats du scrutin, le Conseil Municipal **PROCLAME** Guillaume JEANNOT, maire de la commune de La Pesse et le **DÉCLARE** immédiatement installé dans ses fonctions.

Le maire élu reprend la présidence de la séance pour la suite de l'ordre du jour. Il remercie les conseillers pour leur vote de confiance et confirme le projet d'équipe qu'il souhaite mener pour son mandat.

### **2) Détermination du nombre d'adjoints au maire (Délibération n°025/2026) :**

D'après le CGCT, le nombre d'adjoints au maire est compris entre 1 et jusqu'à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints maximum. Le maire propose de valider ce nombre pour le mandat. Il souhaite aussi proposer l'installation de conseillers délégués ; cette décision sera à prendre ultérieurement.

Ainsi, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, avec 11 voix Pour, la création de 3 postes d'adjoints au maire.

### **3) Election des adjoints au maire (Délibération n°026/2026) :**

Selon la loi du 21 mai 2025, les adjoints sont dorénavant élus au scrutin de liste. Le maire annonce avoir enregistré 1 liste de candidats :

- 1 - Damien BASTIÉ
- 2 - Marie-Agnès ARTAZ
- 3 - Vincent GARDET

Il invite chaque conseiller à venir déposer son bulletin de vote dans l'urne. A l'issue du premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Votants : 11
- Suffrages blancs : 1
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 5
- Suffrages obtenus : 10 voix pour la liste menée par Damien BASTIÉ

Ainsi, et compte-tenu des résultats du scrutin, le Conseil Municipal **PROCLAME** Damien BASTIÉ, premier adjoint, Marie-Agnès ARTAZ, deuxième adjointe, Vincent GARDET, troisième adjoint et les **DÉCLARE** immédiatement installés dans leurs fonctions.

De ces éléments, le procès-verbal, le tableau du conseil municipal et liste des conseillers communautaires seront rédigés.

#### **4) Fixation des indemnités de fonction des adjoints au maire (Délibération n°027/2026) :**

Les indemnités des adjoints sont décidées par le conseil municipal dans le respect de l'enveloppe globale mensuelle prévue selon la population de la commune. Le maire expose sa volonté de réserver une partie du montant des indemnités des adjoints pour des conseillers délégués. Ce sujet sera à réfléchir. Il propose donc de conserver 1/3 de l'enveloppe à cet effet.

| <b>Population (habitants)</b> | <b>Taux (en % de l'indice)</b> |
|-------------------------------|--------------------------------|
| Moins de 500                  | 10,89                          |

Les élus sont partagés sur le fait de rémunérer les conseillers municipaux, sachant l'importance du travail des adjoints.

Après discussions, le Conseil Municipal, avec 11 voix Pour, **DÉCIDE** à compter du 22 mars 2026 de fixer le montant des indemnités de fonction des adjoints au maire aux taux suivants :

- 1<sup>er</sup> adjoint : 7,26% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
  - 2<sup>ème</sup> adjoint : 7,26% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
  - 3<sup>ème</sup> adjoint : 7,26% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

#### **5) Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux :**

Le maire expose qu'il convient de désigner les conseillers municipaux qui siègeront dans les syndicats intercommunaux.

##### 5.1/ SIVOS La Pesse/Les Bouchoux (Délibération n°028/2026) :

Ce syndicat a les compétences scolaire et périscolaire en ce qui concerne les écoles du RPI La Pesse/Les Bouchoux. Les statuts prévoient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Après discussions, le Conseil Municipal, avec 11 voix Pour, **DÉSIGNE**, les délégués au SIVOS La Pesse / Les Bouchoux suivants :

| <b>Titulaires</b>                             | <b>Suppléant</b> |
|---|------------------|
| Elisabeth PETIT-CHANTEAU<br>Guillaume JEANNOT | Carline GRICOLAT |

##### 5.2/ SIE du Haut Jura Sud (Délibération n°029/2026) :

Ce syndicat regroupant 5 communes (La Pesse, Les Bouchoux, Le Moussières, Bellecombe et Septmoncel Les Molunes) a la gestion et l'entretien des réseaux et ouvrages nécessaires à l'alimentation en eau potable. Les statuts prévoient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Après discussions, le Conseil Municipal, avec 11 voix Pour, **DÉSIGNE**, les délégués au SIE du Haut Jura Sud suivants :

| <b>Titulaires</b>                  | <b>Suppléants</b>                    |
|------------------------------------|--------------------------------------|
| Damien BASTIÉ<br>Marie-Agnès ARTAZ | Grégoire JUBERT<br>Guillaume JEANNOT |

### 5.3/ SIVU des Couloirs (Délibération n°030/2026) :

Ce syndicat regroupant les communes de La Pesse et Les Bouchoux, a pour vocation le financement du bâtiment de la caserne de pompiers et son entretien, ainsi que le contrôle et l'entretien des bornes et poteaux incendie. Les statuts prévoient de désigner trois délégués titulaires et un délégué suppléant.

Après discussions, le Conseil Municipal, avec 11 voix Pour, **DÉSIGNE**, les délégués au SIVU des Couloirs suivants :

| <b>Titulaires</b>                                  | <b>Suppléant</b>  |
|--|-------------------|
| Grégoire JUBERT<br>Claude MERCIER<br>Damien BASTIÉ | Marie-Agnès ARTAZ |

### 5.4/ Syndicat intercommunal des Ecollets (Délibération n°031/2026) :

Ce syndicat regroupant les communes de La Pesse, Les Bouchoux et Choux, a pour vocation la gestion et l'entretien de la route forestière de la forêt des Ecollets. Les statuts prévoient de désigner deux délégués titulaires.

Après discussions, le Conseil Municipal, avec 11 voix Pour, **DÉSIGNE**, les délégués au Syndicat intercommunal des Ecollets suivants :

| <b>Titulaires</b>                  |
|------------------------------------|
| Vincent GARDET<br>Carline GRICOLAT |

### **6) Lecture de la charte de l' élu local :**

L'article L2121-7 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l' élu local mentionnée à l'article L. 1111-12. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l' élu local et du chapitre III du présent titre »

Chaque conseiller a reçu avec sa convocation la version intégrale numérisée et lit tour à tour un paragraphe du document synthétique.

Le maire insiste sur le paragraphe disant que tout élu local peut consulter un référent déontologue en cas de questionnement relatif à son exercice de fonction durant le mandat. Le conseil municipal aura à délibérer pour désigner cette personne.

### **7) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 mars 2026 :**

Ce vote n'a pas de sens puisque ce procès-verbal a été rédigé par les élus du mandat sortant, néanmoins il convient de l'approuver pour permettre sa publication et son affichage.

Le maire demande s'il y a des remarques. Ce document met en avant des points qu'il restera à traiter par les nouveaux conseillers municipaux : décision à prendre pour la lutte contre les scolytes, avis à rendre sur le projet de PLUi arrêté, vote du budget primitif de la commune. Il remercie vivement les élus sortants qui se sont proposés pour la transmission des différents dossiers.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 11 voix Pour, **APPROUVE** procès-verbal du Conseil Municipal du 9 mars 2026.

### **Questions diverses :**

- Assemblée Générale du CIS (Centre d'Incendie et de Secours) Les Couloirs - Les Moussières : Les élus sont invités par le chef de centre à assister à cette réunion samedi 28 mars 2026 à 18h30 à la caserne des Couloirs à La Pesse.
- Action du RPI La Pesse-Les Bouchoux : Les élus feront le point avec les parents pour voir quelle action mettre en œuvre au niveau du conseil municipal.
- ONF : Jean-Luc DEPRAZ, agent forestier, souhaiterait connaître la position des élus sur la continuité de la lutte contre les scolytes.
- Fermeture de la VC n°7 – Route de la Borne au Lion : Les riverains ont demandé à être informés de la situation concernant sa réouverture.
- Budget principal Commune : Une réunion est à prévoir d'ici 2 semaines afin de prendre connaissance du projet de budget et travailler sur sa finalisation afin de le mettre au vote au prochain conseil municipal.
- Commissions externes et internes : Une liste sera transmise aux élus afin qu'ils réfléchissent dans quelle commission externe ils souhaitent siéger et quelles commissions internes ils souhaitent créer.

Fin de la séance à 18H10

### **Délibérations du conseil municipal du dimanche 22 mars 2026 :**

- 024/2026 : Election du maire
- 025/2026 : Détermination du nombre d'adjoints au maire
- 026/2026 : Election des adjoints au maire
- 027/2026 : Fixation des indemnités de fonction des adjoints
- 028/2026 : Désignation des délégués au SIVOS La Pesse/Les Bouchoux
- 029/2026 : Désignation des délégués au SIE du Haut Jura Sud
- 030/2026 : Désignation des délégués au SIVU des Couloirs
- 031/2026 : Désignation des délégués au Syndicat intercommunal des Ecollets

**Le secrétaire de séance**



**Le Maire**

